

CONDITIONS GENERALES – EASY EXPRESS ET EASY INTEGRAL

1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de prestation de services (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent aux services informatiques réalisés par EASY SERVICE INFORMATIQUE (ci-après les « Services »), Société à responsabilité limitée, au capital de 7.500 euros, dont le siège social est situé 4, rue Galvani – 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 441 044 047, (ci-après la « SOCIETE ») au profit du client (ci-après le « CLIENT »).

Le CLIENT aura accès aux Conditions Générales avant toute intervention de la Société. Celles-ci sont en effet d'une part, reproduites sur le rapport d'intervention (cf. article 2.2 ci-dessous) et d'autre part, disponibles à l'adresse suivante www.easyserviceinformatique.com. L'accord du CLIENT pour la réalisation des Services emporte de plein droit adhésion entière et sans réserve aux Conditions Générales, ce que le CLIENT reconnaît et accepte.

2. SERVICES

2.1. La SOCIETE propose une large gamme de Services informatiques dont le CLIENT peut bénéficier sur simple appel téléphonique. Les Services sont décrits en détails par le site Internet de la Société aux adresses <http://www.easyserviceinformatique.com/nos-services/easy-express-15.html> et <http://www.easyserviceinformatique.com/nos-services/easy-integral-16.html>.

2.2. Chaque intervention de la SOCIETE fera l'objet d'un rapport d'intervention signé par les parties, lequel précisera le détail des Services réalisés, le temps consacré à ceux-ci ainsi que, en cas de formule Easy express, les tarifs pratiqués.

2.3. Le CLIENT aura accès à une interface personnelle via l'adresse suivante <http://www.easyserviceinformatique.com/pages/extranet-client.html> à partir de laquelle il pourra accéder à un historique technique des Services réalisés par la Société à son profit.

3. FORMULES DE SERVICES

3.1 **Easy express** : si le CLIENT opte pour la formule Easy express, la SOCIETE appliquera les tarifs ci-après.

Services de niveau 1, lesquels ne concernent pas le réseau du Client :

- Déplacement ainsi que 30 minutes d'intervention sur site : 58 € HT ;
- au-delà de 30 minutes d'intervention, chaque heure sur site sera facturée 58 € HT.

Services de niveau 2, lesquels ont trait au réseau du Client :

- déplacement : 39 € HT ;
- chaque heure d'intervention sur site : 89 € HT.

Tarifs forfaitisés : les tarifs des Services les plus courants dénommés Easy pack (dévirussage, réinstallation système etc.) sont forfaitisés. Les tarifs sont donc fixes quel que soit le temps passé (sur site ou en atelier). Les tarifs de ces Services forfaitisés sont indiqués sur le rapport d'intervention.

Services en atelier : les Services réalisés sur le matériel du CLIENT au sein de l'atelier de réparation de la SOCIETE seront facturés à un taux horaire de 70 € HT.

Services à distance Easy live : toute réalisation de Services à distance par la Société, avec ou sans prise de contrôle du matériel du CLIENT par la Société, sera facturée 49 € HT quelque soit la durée de l'intervention concernée.

Services réalisés en urgence : si le CLIENT le souhaite, la SOCIETE interviendra en urgence (soit moins de 24 heures à compter de l'appel du CLIENT), et cela en contrepartie du paiement d'un supplément forfaitaire de 15 € HT.

3.2 **Easy intégral** : la formule Easy intégral désigne un forfait d'heures afférent à la réalisation des Services. Pour bénéficier de cette formule, le CLIENT devra acquérir un forfait d'heures aux tarifs indiqués ci-après : Forfait 5 heures : 450 € HT ; Forfait 10 heures : 790 € HT ; Forfait 20 heures : 1520 € HT ; Forfait 30 heures : 2190 € HT.

Le temps consacré par la SOCIETE à la réalisation des Services au profit du CLIENT, sur site ou en atelier, sera alors déduit du forfait du CLIENT au fur et à mesure, et ce jusqu'à épuisement du forfait. Il est précisé que les temps de déplacement ne sont pas décomptés du forfait du CLIENT.

Dans le cadre de la formule Easy Intégral, le temps consacré aux Services à distance Easy live sera déduit par tranche de 30 minutes, étant précisé que chaque tranche de 30 minutes débutée donnera lieu à la déduction d'une tranche de 30 minutes.

3.3 Que le CLIENT opte pour la formule Easy intégral ou Easy express, il est indiqué (i) que toute heure de Services commencée sera une heure due en totalité par le CLIENT, ce que ce dernier reconnaît et accepte et que (ii) le transport du matériel informatique appartenant au CLIENT du site du CLIENT à l'atelier de réparation de la SOCIETE est à la charge du CLIENT.

4. REGLEMENT – DEFAUT DE PAIEMENT

4.1. Toute somme due par le CLIENT à la SOCIETE au titre des Services devra être réglée par chèque ou par virement bancaire dans un délai de (7) sept jours à compter de la date d'établissement de la facture.

4.2. En cas de défaut total ou partiel d'un paiement à son échéance, la SOCIETE se réserve le droit, sans préavis, ni formalité, ni indemnité au profit du CLIENT (i) de suspendre l'exécution de tout Service, (ii) d'appliquer des pénalités de retard de paiement d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal et (iii) de rendre exigible le paiement immédiat de toutes les sommes dues par le CLIENT à la SOCIETE. En tout état de cause, si, dans les dix (10) jours suivant l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'acté de réception, les sommes dues à la SOCIETE sont toujours en tout ou partie impayées, la SOCIETE se réserve le droit de résilier le contrat sans formalité, ni préavis, ni indemnité au profit du CLIENT. Enfin, il est entendu que l'ensemble des frais de recouvrement devant être engagés par la SOCIETE seront à la charge exclusive du CLIENT.

5. DONNEES DU CLIENT – RESPONSABILITES

5.1. Il appartient au CLIENT et à lui seul d'assurer, sous sa propre responsabilité, la sauvegarde régulière (et en particulier préalablement à la réalisation des Services par la SOCIETE) et complète des données utilisées sur son matériel informatique. La SOCIETE ne pourra en conséquence être tenue pour responsable, de quelque façon et à quelque titre que ce soit, pour toutes pertes, destructions ou endommagements des données du Client.

5.2. Il est entendu que le seul type d'obligation qui pèse sur la Société au titre des Conditions Générales et/ou des Services est une obligation de moyens.

5.3. La Société n'encourra en tout état de cause aucune responsabilité pour tout dommage immatériel et/ou indirect (à savoir, et sans que cette liste soit exhaustive, toutes pertes de profits, de clientèle, de données, tout préjudice financier, commercial, tout préjudice immatériel, toute altération des transmissions ou des données du CLIENT, etc.) au titre des Services.

5.4. Sans préjudice des stipulations ci-dessus, (i) si la responsabilité de la SOCIETE est engagée au titre des Services, pour quelque cause que ce soit et sur quelque fondement que ce soit, les dommages et intérêts dont la SOCIETE serait redevable, tous préjudices confondus, seront limités aux sommes dues par le CLIENT à la SOCIETE au titre des Services en cause, (ii) le CLIENT pourra engager la responsabilité de la Société, pour tout dommage de quelque type que ce soit, uniquement dans un délai d'un (1) an à compter de la survenance du dommage en question.

6. STIPULATIONS DIVERSES

La SOCIETE se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment.

Tout différent relatif aux Conditions Générales et/ou aux Services devra être porté devant les tribunaux compétents de Paris.